

Nous souhaitons communiquer le plus efficacement possible

Comment faire passer les informations de vie courante envers les habitants de la commune ? Voilà une question que les élus se posent souvent. Les échos que nous recevons tous, sont tellement nombreux qu'une déperdition de certains, qui sont importants, est possible. Voici pour rappel, les supports que nous utilisons et que nous vous invitons à utiliser ou consulter :

- Des articles dans **la presse locale** (Nouvelle République, Courrier de l'Ouest et la Concorde)
- **Facebook** (plus de 1700 personnes suivent les actualités)
- **Le panneau lumineux** de la Place Cail
- **Illiwap** (application à télécharger sur votre téléphone, afin de recevoir les notifications des informations communales – gratuit)
- **Les bulletins municipaux** (Couleurs Boutonne, Couleurs à la Une)
- **Les affiches** dans les commerces (merci aux commerçants).

Par ailleurs, le guide estival, distribué début juin, rassemble toutes les animations de la saison.

Actuellement, un groupe d'élus travaille sur cette communication, afin d'en améliorer l'efficacité. Des changements interviendront en 2023. Le premier d'entre eux sera la parution d'un nouveau journal début janvier.

Protégeons nos abeilles du frelon asiatique !

Grace à nous tous et aux pièges à frelons que nous pouvons poser, la population des frelons peut diminuer et permettre aux abeilles de passer l'hiver tranquille ! Vous voulez vous aussi aider nos abeilles à vivre ?

Voici comment fabriquer un **piège à frelons** chez vous, facilement à partir d'une bouteille d'eau en plastique : **suivez le schéma** puis remplissez sur quelques centimètres d'un mélange de bière et de sucre ou de miel, Dès maintenant vous piègerez des frelons et avec les mêmes pièges mis en place à la fin de l'hiver, vous pourrez piéger des reines avant qu'elles ne fondent une colonie.



Annulation du concours des maisons fleuries

En raison des fortes températures dues à la canicule et de l'arrêté préfectoral interdisant l'arrosage, il n'a pas été possible, cette année, de maintenir le concours des maisons fleuries.

Les travaux de la toiture de la mairie de Tillou vont débiter

Cela fait longtemps que les élus souhaitaient rénover intégralement la toiture de la **mairie de Tillou**. En effet, cette couverture en ardoise, datant probablement du début du XXème siècle était en mauvais état et les fuites nombreuses.



Après une première consultation infructueuse d'entreprises (aucun candidat), la recherche d'une entreprise a été plus positive. Le conseil municipal a validé le marché avec MDC 79 de Luché-sur-Brioux, pour un montant de 67 500 € TTC. Une subvention de 25 000 € du Conseil Départemental est acquise, prise sur l'enveloppe mise à sa disposition.

La déclaration préalable ayant été acceptée (autorisation de l'architecte des bâtiments de France), les travaux peuvent maintenant débiter. Le démarrage du chantier est prévu **fin septembre 2022**.

Le saviez-vous ? « Courage et Dévouement »

De tout temps, dans tous les pays, les hommes ont toujours combattu, comme ils le pouvaient, les incendies dévastateurs. En France, au cours du 13ème siècle, Louis IX demande aux corporations (maçons, charpentiers, couvreurs...) de se mettre au service de la lutte contre les incendies. Jusqu'à la Révolution Française, ce sont des confréries religieuses qui sont chargées de l'organisation.

Les moyens de luttés évoluent mais restent très rudimentaires : seaux en bois enduits de poix, puis en toile ou en peau.

Vers la fin du 17ème siècle, les personnes prenant part à ces luttés sont "payées" à la hauteur de leur travail, mais les services rendus deviennent très chers et les sinistrés font de moins en moins appel aux secours.

Le corps des "**Gardes Pompes**" voit le jour en 1716, sous Louis XIV. C'est un service public permanent et gratuit. Il autorise l'usage de pompes à feu pour alimenter Paris en eau. Une ordonnance royale de 1733 de Louis XV étend à tout le Royaume la "gratuité des secours" jusqu'en 1811.

Le 18 septembre 1811, à la suite du terrible incendie qui ravagea l'ambassade d'Autriche dans la nuit du 1^{er} au 2 juillet 1810, Napoléon 1er décida de remplacer les anciens garde-pompes de la Ville de Paris par un bataillon de sapeurs-pompiers sous l'égide du préfet de police.

Après de nombreux décrets et aménagements et grâce à l'évolution des moyens de défense, nos indispensables pompiers sont toujours aussi vaillants, courageux et méritent notre reconnaissance et notre plus grand respect. Ils risquent leur vie, elle doit nous être précieuse.

Vente de matériels communaux

Les services techniques de la commune ont fabriqué, depuis le début de l'année des **tables de pique-nique**, avec une armature moulée en béton et des lattes épaisses en bois en guise de plateau. Cette réalisation devrait permettre à ces tables d'être mieux "**respectées**" et moins endommagées ; l'objectif étant de passer moins de temps aux réparations.

Aujourd'hui, la commune souhaite donc **vendre les tables** qui étaient installées précédemment et **différents matériels d'occasion**.

Tous ces éléments ne sont pas en bon état mais peuvent être réparés : prix de vente modique.

La vente aura lieu le **mardi 20 septembre 2022**, de 10h à 12h, Place Pré devant les ateliers des Services Techniques, où les articles seront à retirer immédiatement.

La passerelle du moulin des Gonds rénovée

Cette passerelle, que vous connaissez sûrement, qui se trouve entre la voie du chemin de fer et le moulin de Treneuillet, présentait quelques problèmes et des lattes étaient devenues dangereuses. L'équipe technique des agents a entièrement changé ces bois et vous pouvez maintenant profiter de cette passerelle en toute sécurité et tranquillité.

La nuit porte conseil, Chef-Boutonne aussi

La commune a mis en place des permanences gratuites avec Monsieur Franck Buffeteau, **architecte conseil**, afin de vous aider à définir au mieux votre projet de travaux extérieurs, en accord avec les règles actuelles d'urbanisme.

Les prochaines permanences auront lieu les vendredis 16 septembre, 14 octobre, 18 novembre et 16 décembre.

Nous vous rappelons que les travaux extérieurs doivent faire l'objet d'une autorisation (toitures, ouvertures, crépis et clôtures...).

Madame Justine Ballester, au service urbanisme, se tient à votre disposition pour vous assister dans vos démarches administratives ou pour prendre rendez-vous avec notre architecte conseil, par téléphone au **05.49.29.80.04** ou par mail **urbanisme@chef-boutonne.fr**.

L'entretien des haies

Que dit la réglementation en la matière ?

Dans le cas **d'une haie mitoyenne**, il appartient à chacun des propriétaires d'entretenir la partie de haie située sur son terrain. Au préalable, il est souhaitable de s'entendre sur la hauteur de celle-ci. L'article 667 et suivants du Code Civil fixent les règles.



Dans le cas **d'une haie non mitoyenne**, l'obligation de tailler incombe au propriétaire (ou au locataire) des végétaux. Si l'entretien n'est pas effectué, le recours à la procédure judiciaire est possible, l'article 673 du Code Civil le permet, mais il est préférable de privilégier le règlement du conflit à l'amiable.

Il en est de même pour les haies situées en limite de propriété des voies publiques, la commune dispose des mêmes droits pour obliger les propriétaires à entretenir leurs haies afin qu'elles n'entravent pas la circulation, tant des piétons, que des engins à moteur.

Merci à vous d'entretenir vos haies pour éviter tout litige !

Une association particulière

Active depuis plus de 30 ans, l'Association Intermédiaire du Pays Mellois (AIPM) fait le lien entre des chercheurs d'emplois intégrés dans des parcours, pour un retour vers un emploi durable et les besoins du territoire.

Administrée par des représentants des communes et des bénévoles engagés, l'AIPM est une équipe spécialisée dans l'accompagnement socio-professionnel. Elle identifie des besoins en personnel ou en prestations pour les particuliers, entreprises, associations ou collectivités et propose des missions aux salariés en contrat d'insertion. Au quotidien, elle les accompagne et les forme tout au long de leurs parcours.

Avec ses valeurs humaines et sa mission sociale, l'association est agréée par l'Etat et conventionnée par le département et la communauté de communes, qui participent en partie à son financement.

Que vous soyez particulier, chef d'entreprise, association ou collectivité, l'AIPM répond à vos besoins quelles qu'en soient la durée et la fréquence, pour l'entretien de la maison, des locaux, des espaces verts, pour du bricolage, de la manutention, de la maçonnerie... Les services proposés par l'AIPM sont très variés.

Être client de l'AIPM, c'est aussi devenir acteur de l'emploi sur notre territoire en faisant le choix de l'économie sociale et solidaire. Vous contribuez ainsi au développement économique local, tout en participant aux projets de femmes et d'hommes vers un emploi durable. Leurs maîtres-mots : simplicité, souplesse, proximité, engagement et qualité de service. Pour toutes demandes, vous pouvez les contacter par téléphone, mail ou sur leur site internet.

AIPM
48 bis, Rue du Tapis Vert
79500 Melle
05 49 29 03 70
contact@aipm.fr www.aipm.fr



Envie de marcher ?

L'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) du Chef-Boutonnais et Sauzéen - **en partenariat** avec la section Rando du Foyer Culturel - vous propose une randonnée « gourmande » semi-nocturne à Chef-Boutonne, **le samedi 1^{er} octobre 2022** :

- ⇒ Départ du site du Château de Javarzay à partir de 17 h jusqu'à 19 h
- ⇒ 2 parcours
- ⇒ 1 assiette gourmande servie à l'arrivée
- ⇒ Tarif : 10 € (adultes) - 5 € (enfants jusqu'à 12 ans)
- ⇒ Inscriptions auprès de Nicole Bouillon (06 08 60 81 48) ou de Michèle Roy (05 49 29 75 79 heures) **avant le 27 septembre 2022**.

Apprendre la langue anglaise avec LinkUp 79

A partir du mois de septembre 2022, **LinkUp** donnera des cours d'anglais animés par 2 formatrices diplômées et expérimentées, **Cherry Macleod et Helen Ace**.

Ces cours prendront 2 formats différents : 1^{ère} session d'une heure en groupe pour améliorer votre niveau général, **le mercredi de 16h30 à 17h30** et 2^{ème} session de **17h45 à 18h45**, dans la **salle Camille Ricard** (contact helen@linkup79.com – tél : 06.98.05.48.79).

Apprentissage de l'anglais en utilisant vos droits CPF, plutôt dans un cadre professionnel, le créneau horaire et le contenu sont à déterminer directement avec la formatrice (contact cherry@linkup79.com tél : 06.51.79.49.65).

Important à noter

Comme vous le savez certainement, un rucher communal a été installé Place Pré depuis quelques mois. Les 2 ruches en place ont donné du miel et il est temps de le récolter.

Les enfants des écoles, les voisins de la Place Pré et tous les Chef-Boutonnais, sont invités à la récolte du miel, qui aura lieu **le mercredi 7 septembre 2022**, à 14h, à Chef-Boutonne, Place Pré, au rucher.

Nous vous attendons nombreux .



Rappel des aides Pass'sport et loisirs par le CCAS, en faveur des enfants

Comme chaque année, le CCAS peut vous aider à financer l'inscription de vos enfants à une activité sportive ou culturelle.

Une réduction de 30 à 60 €, sur le prix de l'inscription à cette activité pour chaque enfant, pendant l'année scolaire 2022-2023, plus **un abonnement à l'Ecole des Loisirs** (dès 3 ans).

Les conditions d'attribution sont les suivantes :

- Avoir un quotient familial CAF ou MSA **inférieur à 800 €**.
- Résider dans une commune de l'ex-canton de Chef-Boutonne.
- Avoir un enfant scolarisé de la maternelle à la 3^{ème}.

Pour connaître les activités concernées ou pour demander vos coupons de réductions et pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le **CCAS au 05.49.29.28.06** ou venir en Mairie aux heures d'ouverture du CCAS.

En septembre, les horaires changent !

A compter du **12 septembre 2022**, les horaires d'ouverture de **l'étang** changeront. Il sera possible de pêcher de **8 h à 20 h**. La pêche est interdite tous les mardis (sauf les jours fériés).



L'alevinage reprendra quant à lui, le **23 septembre 2022**, mais en cas de température de l'eau trop élevée, certains lâchers pourront être reportés. En cas de changement, vous serez informés par voie de presse, sur le panneau lumineux Place Cail et le site web de la mairie.

Le Forum des Associations n'aura pas lieu cette année

Nous devons **annuler** le forum des associations initialement prévu le 3 septembre 2022, pour les raisons suivantes :

- Majorité d'associations ne pouvant pas être présentes à cette date.
- Date proche des vacances, présentant des difficultés de préparation.
- Doubte sur l'organisation des animations sportives, en fonction des conditions climatiques.

Les élus, membres de la commission Animation, vont réfléchir à une nouvelle rencontre entre la commune et les associations.

Un nouveau Cyclocross à Chef-Boutonne

Après deux années d'absence liées à la Covid, les Chef-Boutonnais pourront de nouveau se régaler du spectacle offert par les coureurs de cyclocross le **dimanche 2 octobre 2022**.



Sur un circuit **très technique de 2 km tracé** dans le parc de la mairie et le pré de la foire, les meilleurs spécialistes de cyclocross de la région Nouvelle Aquitaine (**plus de 100 coureurs**) sont attendus. Toutes les catégories, homme et femme, du poussin au senior se disputeront la victoire.

6 courses sont programmées : le premier départ sera donné avenue de l'hôtel de ville à **10 h**. Les derniers coureurs franchiront la **ligne d'arrivée vers 16 h**. Venez encourager ces sportives et sportifs qui vont nous offrir un spectacle (**gratuit**) fort en émotion.

Les Journées Européennes du Patrimoine

Les **samedi 17 et dimanche 18 septembre 2022**, se tiendra la **39^{ème} édition** des Journées Européennes du Patrimoine, qui célèbrera le **patrimoine durable**, thème hautement d'actualité dans un contexte de changement climatique.

Profitez de ces journées pour visiter nos monuments (églises, château, lavoirs...). A cette occasion, **un tarif réduit** sera appliqué à l'accès du château de Javarzay. Ne pas oublier, salle Raymond Quiard, **une conférence** « Le Soleil Royal, le fleuron de la flotte royale », animée par Luc Gardiol. **Accès gratuit à 14 h 30**.

Septembre	AGENDA DES MANIFESTATIONS
Samedi 3	Randonnée - Foyer Rural de Tillou - départ de Tillou de 17 à 18h - inscriptions 06.13.52.06.09.
Jusqu'au 14	Expo - Cathy Cheneau, le pastel hyperréaliste - Château de Javarzay - gratuit.
Du 6 au 24	Expo - « Couleurs voyages » par Bruno Sabourin - Peintures et collages - salle d'animations de la Médiathèque - gratuit.
Samedi 10	Randonnée semi-nocturne - A.R.B.R.E.S - départ de Bouin de 16h à 19h - réservation au 06.71.63.33.46.
Samedi 10	Festival « Clac Fesses » - Le Clown à Crête - Parc du Château - 15h à 18h.
Dimanche 11	Brocante - FC Boutonnais - Parc du Château.
Mercredi 14 et 21	Expo - Ateliers de création artistique avec Bruno Sabourin - pour adulte et enfant - uniquement sur inscription au 05.49.29.60.50 - Médiathèque - gratuit - 15h à 17h.
Samedi 17 et Dimanche 18	39^{ème} édition des Journées du Patrimoine - Château de Javarzay.
Dimanche 18	Conférence « Le Soleil Royal, le fleuron de la Flotte Royale » - Luc Gardiol - salle Raymond Quiard - gratuit - 14h30.
Samedi 17 au vendredi 30	Expo - Jean-François CAIL et le sucre - Château de Javarzay - gratuit.
Dimanche 25	Circuit randonnée des Moulins - Link'Up - Parking du Château - gratuit - 10h.
Octobre	
Samedi 1er	Animation - Jean-François CAIL à Chef-Boutonne - Son empreinte, sa mémoire - proposée par Christian Beaudoin, historien local - uniquement sur réservation au 05.49.29.80.04 avant le 23 septembre - Mairie - gratuit - à partir de 14h30.
Dimanche 2	Cyclocross - Cycle Chef-Boutonnais - buvette sur place - Parc de l'Hôtel de Ville - gratuit à partir de 13h.
Vendredi 7	Soirée danse et cabaret - Aujourd'hui Tillou - Salle du Tilleul à Tillou - 5€ (boisson comprise) - 20h30.
Samedi 8	Assemblée générale - C.A.I.L. - Salle Camille Ricard - 13h30.
Lundi 10	Don du sang - Château de Javarzay - 16h à 19h.

Un appel aux bénévoles

L'ABRI accueille dans le local de la Place Emile Thomas, des personnes sans domicile fixe.

Elles sont de passage à Chef-Boutonne ou adressées par le 115 (hébergement d'urgence), ce qui est le cas le plus fréquent.

Pour continuer son action, l'ABRI a besoin de **bénévoles**, prêts à s'engager aux côtés de l'équipe actuelle : une mission simple d'accueil et d'écoute. N'hésitez pas et venez les rejoindre !

Contact : Jean-Marie Roulet, Président ou tout autre membre que vous connaissez.
Tél. : 05.49.29.66.31.
E-mail : roulet.pricure7@orange.fr

Couleurs à la une est distribué tous les deux mois et vous donne rendez-vous au mois de Novembre 2022

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins

Couleurs à la une

N° 22
Septembre - Octobre 2022



« L'automne est le printemps de l'hiver »
Henri de Toulouse-Lautrec.

Nous devons nous adapter et être exemplaires

Cette année chaude s'accompagne d'une sécheresse forte, entraînant des **restrictions de l'usage de l'eau**. Nous essayons d'être exemplaires en cette matière, mais cela ne date pas de cette année simplement. C'est toute la gestion de nos espaces publics qui est améliorée année après année, afin de consommer le moins d'eau possible.

Tout d'abord, **nous plantons des vivaces**, moins gourmandes en eau, au détriment des fleurs annuelles, qui deviennent trop fragiles. C'est pour cette raison, que le nombre de jardinières est progressivement réduit. Il diminuera encore l'année prochaine. **Le paillage** réalisé à partir du broyage de nos arbres et arbustes, protège aussi efficacement les plantes. L'arrosage habituel des jardinières, qui se fait manuellement, est réalisé par ailleurs, **à partir de l'eau de récupération** (bassin tampon au château d'eau et à la piscine). Enfin, nous récupérons les eaux d'une partie **des toitures des services techniques**, ce qui permet à notre balayeuse de s'alimenter en eau.

Cette année, la sécheresse nous a obligés aussi à interrompre, conformément aux règles en vigueur d'autres arrosages : les massifs en goutte à goutte et le stade (arrosé à l'aide d'un forage). L'arrêt total de ces arrosages va faire griller rapidement ces fleurs et les terrains de foot seront durs et difficiles pour la pratique. Nous connaissons ces conséquences, mais il est **impossible actuellement de faire autrement**. Toutes les communes environnantes, disposant d'un stade, ont pris les mêmes mesures.

La préservation de l'environnement passe par une adaptation de nos comportements. Il ne doit pas s'agir d'un effort mais d'une volonté forte.

Nouveau lieu – Nouveau nom

Le déménagement de l'EHPAD « les 4 saisons », prévu **début janvier 2023**, va s'accompagner également d'un changement de nom. En effet, après avoir sollicité les agents, les familles, les résidents pour faire des propositions, les élus du CIAS Mellois en Poitou ont opté pour « **la Rosée d'Antan** ».

Bienvenue à

Monsieur Stéphane PETIT

Depuis le **1^{er} août 2022**, Monsieur Stéphane PETIT a pris ses fonctions de **garde-champêtre** au sein de la commune. Nous lui souhaitons une bonne intégration dans l'équipe municipale et une bonne réussite de la mission qui lui est confiée.

Un nouvel artisan à Tillou

Nous vous informons que **Monsieur Gaëtan RICHARD**, est installé à Tillou, sous le nom de **RG élec**, électricité générale, rénovation, neuf, dépannage, domotique. Tél : 07.72.50.03.43.
e-mail rg.elec79@gmail.com.
Nous lui souhaitons beaucoup de réussite dans le développement de son entreprise.

La rue de la Pirouelle bientôt en travaux

La construction du **nouvel EHPAD** va modifier les flux de circulation et notamment ceux pour les piétons. En effet, une liaison douce est créée à l'est de l'EHPAD, permettant aux habitants du quartier des jardins de la Boutonne, du haut des jardins et de la rue du Pont Supérieur, de venir vers la place Cail **en toute sécurité**.

Mais pour terminer ce parcours, il convient de mieux sécuriser la rue de la Pirouelle. C'est pour cela et afin d'accompagner le projet de l'EHPAD, que la commune a pris la décision de rénover totalement la partie ouest de la rue (allant du rond-point de la liberté jusqu'à l'entrée de l'EHPAD). Ces travaux consistent à mettre en place un véritable trottoir côté nord et à rénover la bande roulante.

Lors de la séance de Juillet, le conseil municipal a donc validé le marché de travaux pour un montant de 140 000 € TTC au bénéfice de l'entreprise Eurovia. Une subvention de 68 000 € du Conseil Départemental est acquise, prise sur l'enveloppe mise à sa disposition.

Avec ces travaux, c'est tout un quartier qui va être rénové et surtout une liaison plus sécurisée entre différents quartiers de la commune.